



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédures

Question écrite n° 76505

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur le nombre définitif de procédures alternatives mises en œuvre en 2014, avec la répartition par type de procédure.

Texte de la réponse

En 2014, le nombre d'affaires ayant donné lieu à une procédure alternative était de 589 626, dont 70 868 compositions pénales soit 12% des procédures (données SID). Outre les compositions pénales, les procédures alternatives se répartissaient comme suit : -Réparation mineurs 1,6% -Médiation 2,1% -Injonction thérapeutique 0,4% -Plaignant désintéressé sur demande du parquet 4,5% -Régularisation sur demande du parquet 16,6% - Rappel à la loi / avertissement 44,1% -Orientation structure sanitaire, sociale ou professionnelle sur demande du parquet 2,5% -Autres poursuites ou sanctions de nature non pénale 16,2%.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76505

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 juillet 2015

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2118

Réponse publiée au JO le : [8 mars 2016](#), page 2045